

CALENDRIER DE L'AVENT LULLI

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Lulli sur la toile (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 519233282 dont le siège social est situé au 141 avenue de Saint-Menet, 13011 Marseille.

Organise du 2 décembre 2019 à 8h au 31 décembre 2019 à 23h59, 13 jeux gratuits sans obligation d'achat intitulé : « le calendrier de l'avent Lulli » (ci-après dénommé « le jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Les photos utilisés sont non contractuelles.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès internet ainsi que d'une adresse électronique valide résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur le site internet www.lulli-sur-la-toile.com aux dates indiquées dans l'article 1. Il est notamment possible de passer par la plate-forme Facebook et la plate-forme Instagram pour participer au jeu. La participation au jeu s'effectue en renseignant les données personnelles requises.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne, par foyer -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook -par jeu, pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Le jeu étant accessible sur la plate-forme Instagram, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'opération

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants de chaque jeu seront tirés au sort le lendemain de la fin du jeu.

Les gagnants seront contactés dans un délai de 15 jours maximum suivant la fin du jeu, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera les gagnants parmi les participants ayant inscrits ses données personnelles.

ARTICLE 5 – DOTATION

Jeu 1 LULLI x GHOUD du 2 au 3 décembre inclus : Chasse à la paire de sneakers

Lots à remporter :

- 6 paires de Ghoud*

*Les modèles seront attribués en fonction des stocks disponibles au moment du tirage au sort.

Jeu 2 LULLI x VANESSA BRUNO du 4 au 5 décembre inclus : Tirage au sort

Lots à remporter :

- 1 sac seau Holly noir Vanessa Bruno d'une valeur de 415€

Jeu 3 LULLI x MAEVY du 6 au 8 décembre inclus : roue de la fortune

Lots à remporter :

- 1 Pull Joera Velours Plomb d'une valeur de 170€
- 2 Bonnets Bonolo Mohair Poudre d'une valeur de 55€
- 1 Pull Koa V Alpaga Gris d'une valeur de 190€
- 1 Echarpe Rincon Mohair Noir d'une valeur de 165€
- 1 Pull Ominira Laine Rouge d'une valeur de 125€
- 10€ offert à partir de 100€ d'achat, valable jusqu'au 7/01 inclus

Jeu 4 LULLI x MOON BOOT du 9 au 10 décembre inclus :

Lots à remporter :

- 3 paires de Moon Boot*

*Les modèles seront attribués en fonction des stocks disponibles au moment du tirage au sort.

Le jeu consiste à raconter sa meilleure anecdote d'un séjour à la montagne. L'équipe Lulli se réserve le droit de supprimer les anecdotes et d'exclure du jeu, ce qui pourrait être une incitation à un délit, une discrimination, une provocation ou une incitation à la haine ou la violence, qui ne correspond pas aux thèmes donnés ou si elles ne respectent pas les clauses de ce règlement. En acceptant ce règlement, la personne qui poste sa phrase accepte que celle-ci soit diffusé sur nos différents réseaux sociaux.

Jeu 5 LULLI x WOUF du 11 au 12 décembre inclus : Bandit Manchot

Lots à remporter :

- 1 trousse Savannah d'une valeur de 28€
- 1 trousse Black Flowers d'une valeur de 28€
- 1 Big Beauty Savannah d'une valeur de 36€
- 1 XL beauty Peacock d'une valeur de 42€
- 1 small beauty Peacock d'une valeur de 28€
- 10€ offert à partir de 100€ d'achat, jusqu'au 7/01/20 inclus.
- 10 Lots de goodies Lulli comprenant un bloc notes et un sticker

Jeu 6 LULLI x STOULS du 13 au 15 décembre inclus : Concours photo

Lots à remporter :

- 1 pantalon Maggie Bouteille d'une valeur de 1 420€

Le jeu consiste à poster une photo sur le thème de Noël (décoration, tenue, sapin...). L'équipe Lulli se réserve le droit de supprimer les photos et d'exclure du jeu, ce qui pourrait être une incitation à un délit, une discrimination, une provocation ou une incitation à la haine ou la violence, qui ne correspond pas aux thèmes donnés ou si elles ne respectent pas les clauses de ce règlement. Les photos ne seront pas publics mais en acceptant ce règlement, la personne qui poste la photo accepte que celle-ci soit diffusé sur nos différents réseaux sociaux.

Jeu 7 LULLI x NEWTONE du 16 au 17 décembre inclus : Instant Gagnant

Lots à remporter :

- 3 tee-shirts
- 10€ offert à partir de 100€ d'achat, jusqu'au 7/01/20 inclus.
- 10 Lots de goodies Lulli comprenant un bloc-notes et un sticker

*Les modèles seront attribués en fonction des stocks disponibles au moment du tirage au sort.

Jeu 8 LULLI x STONE PARIS du 18 au 19 décembre inclus : Chasse aux diamants

Lots à remporter :

- 1 mini créole moonlight d'une valeur de 630€

Jeu 9 LULLI x JEROME DREYFUSS du 20 au 22 décembre inclus : Tirage au sort

Lots à remporter :

- 1 sac Igor Noir d'une valeur de 645€

Jeu 10 LULLI x GOLDEN GOOSE du 23 au 24 décembre inclus : Décrire l'exclu de ses rêves

Lots à remporter :

- 1 paire de golden Goose exclusivité Lulli*

*Le modèle sera attribué en fonction des stocks disponibles au moment du tirage au sort.

Le jeu consiste à décrire l'exclu de ses rêves. L'équipe Lulli se réserve le droit de supprimer les photos et d'exclure du jeu, ce qui pourrait être une incitation à un délit, une discrimination, une provocation ou une incitation à la haine ou la violence, qui ne correspond pas aux thèmes donnés ou si elles ne respectent pas les clauses de ce règlement. En acceptant ce règlement, la personne qui poste sa phrase accepte que celle-ci soit diffusé sur nos différents réseaux sociaux.

Jeu 11 LULLI x GIGI CLOZEAU du 25 au 26 décembre inclus : Quiz Lulli x Gigi Clozeau

Lots à remporter :

- 1 bracelet avant-première, double perle résine or d'une valeur de 325€

Jeu 12 LULLI x LSONGE du 27 au 29 décembre inclus : Instant gagnant

Lots à remporter :

Jeu 13 LULLI x FORTE FORTE du 30 au 31 décembre inclus : Tirage au sort

Lots à remporter :

- 1 manteau*

*Le modèle sera attribué en fonction des stocks disponibles au moment du tirage au sort.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – INDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'adresse de la société organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E). Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais

de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.